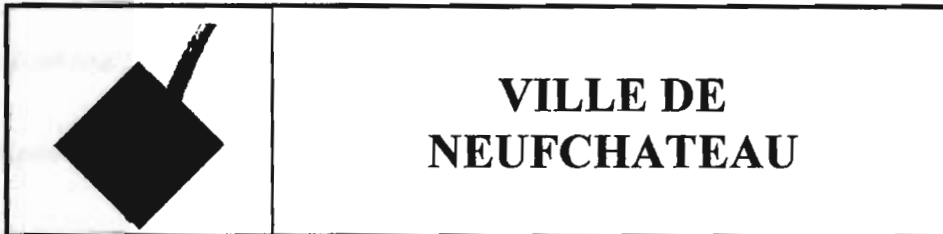


COMMUNE DE NEUFCHATEAU



Agence de l'eau
Rhin-Meuse



**VILLE DE
NEUFCHATEAU**

ETUDE DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE

SYNTHESE

**ETUDE DE L'IMPACT DES REJETS SUR LE MILIEU
RECEPTEUR-DIMENSIONNEMENT DES BASSINS DE
POLLUTION**

ZEG906-99-001/DB

Février 2000

L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

L'évolution du cadre réglementaire impose aux collectivités de nouvelles exigences en matière de collecte et de traitement des eaux de temps de pluie. En effet, les exigences de protection de l'écosystème aquatique nécessitent de limiter les déversements trop fréquents au milieu naturel.

Les méthodes de dimensionnement « classiques » basées le plus souvent sur le choix a priori d'une pluie de référence ont montré leurs limites. En effet, les méthodes « classiques » ne prennent pas explicitement en compte les objectifs de qualité du milieu naturel. Les calculs aboutissent à la définition d'un volume de stockage « théorique » qui n'intègre pas les conditions locales tant en matière de pluviométrie, de pollution de temps de pluie, et du milieu naturel. Enfin l'efficacité en matière de protection de la rivière par temps de pluie n'est pas clairement établie.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 1992 a élaboré des éléments méthodologiques permettant une approche différente du dimensionnement des ouvrages.

Les points forts de la méthode sont :

- une approche statistique de la pluviométrie locale
- la prise en compte des caractéristiques de pollution de temps de pluie
- la prise en compte des objectifs de qualité du milieu naturel

La présente étude avait donc pour objet d'évaluer l'impact des rejets de la commune de Neufchâteau par temps de pluie sur le milieu récepteur et de se prononcer sur la nécessité de construire un ou plusieurs bassins de pollution.

Les 3 principaux thèmes abordés par cette étude sont :

☞ **l'analyse de la pluviométrie locale**

☞ **la caractérisation des rejets urbains de temps de pluie des bassins versants dont l'exutoire est un déversoir d'orage**

☞ **le dimensionnement des ouvrages défini essentiellement par l'efficacité attendue en matière de réduction des flux de pollution rejetés au milieu naturel et de durée de respect des objectifs de qualité du milieu naturel**

L'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement de Neufchâteau est constitué de :

- 13 déversoirs d'orage
- 2 PR assurant le transfert des effluents de secteurs importants
- 1 station d'épuration

Ces ouvrages sont des éléments clé du système d'assainissement, car ils conditionnent le transfert et le traitement d'une part importante de la pollution véhiculée par temps sec et temps de pluie vers la station d'épuration.

LE MILIEU RECEPTEUR

Le Milieu récepteur est constitué principalement par le Mouzon et de la Meuse. Des cours d'eaux secondaires complètent le tissu hydrographique de la commune : l'Abreuvoir, la Mazarine, le canal du Moulin et la Marquise.

LA MEUSE

L'objectif de qualité de la Meuse est de 1B (qualité bonne).

LE MOUZON

L'objectif de qualité du Mouzon est de 1B (qualité bonne).

L'ABREUVOIR

Il n'y a pas d'objectif de qualité en ce qui concerne le ruisseau de l'Abreuvoir. Son objectif minimal est donc celui de la Meuse soit 1B (qualité bonne).

En décembre 1997, un arrêté préfectoral portant protection de biotope sur le territoire communal de Neufchâteau. Le cours d'eau est classé en première catégorie piscicole depuis 1977. L'arrêté a pour but de protéger une des dernières frayères à truites *fario* du bassin de la Meuse.

Les mesures effectuées en septembre 99 montrent que la qualité physico-chimique du cours d'eau est excellente (1A), le débit étant à un niveau d'étiage F1/2.

Il est souhaitable d'envisager un objectif de qualité 1A, et de limiter au maximum les rejets de temps de pluie.